

Montréal, le 14 octobre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie: R-3897-2014 Phase 1

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre de l'AQCIE-CIFQ de ce jour dans laquelle l'intervenant demande de reporter d'une semaine, pour l'ensemble des participants, l'échéance de dépôt tant du rapport de l'expert Lowry que de la preuve des participants.

La Régie accepte partiellement la demande de l'AQCIE-CIFQ et reporte la date d'échéance pour le dépôt des rapports d'experts au **lundi 26 octobre 2015, 12h**.

Toutefois, le calendrier réglementaire ne permet pas de reporter, tel que demandé, la date limite pour le dépôt de la preuve des participants. La Régie accepte cependant de reporter au **lundi 9 novembre 2015 à 12h** l'échéance du dépôt de la preuve des participants.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml